*SDIS 31 - Budget Principal*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2018-083 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/06/2018

Objet : organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Garonne

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 20/06/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

031-283100014-20180611-2018-083-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

031-283100014-20180611-2018-083-DE-1-1_2.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20180611-2018-083-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/06/2018

| | |
|---|---|
| Présents : | 4 |
| Représentés : | 0 |
| Excusés : | 1 |
| QUORUM | 3 |

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-GARONNE**

# DÉLIBÉRATION n° 2018/083

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## SÉANCE DU 11 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, au jour du onze juin à quatorze heures, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni au Service Départemental d'Incendie et de Secours, sur convocation de sa Présidente, Émilienne POUMIROL en date du 6 juin 2018.

**Etaient présents :** POUMIROL Émilienne, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, DENOUVION Victor

**Etaient excusés :** SIMION Arnaud

**OBJET :** **ORGANISATION DU CORPS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE GARONNE**

Conformément à l'article L 1424-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et au regard des mesures organisationnelles prises ces dernière années il vous est proposé en annexe l'arrêté conjoint portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Garonne actualisé.

**ENTENDU** le rapport de la Présidente,

**APRÈS en avoir délibéré,**
Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

**APPROUVENT** l'arrêté conjoint portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers professionnel.

La Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Haute-Garonne,

Émilienne POUMIROL

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 19 JUIN 2018, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.